



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt et un, le 22 Février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 12 Février, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Valérie ALLAGNAT (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Martine JAMES, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, Arnaud DELEU, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Pascale LUCARELLI a donné pouvoir à M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

Mme Justine BONNARD (Ternay)

Absent non excusé :

M. Philippe BULINGE (Sérézin du Rhône)

---

---

### RAPPORT 1 : Election d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO)

---

---

*Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président*

*Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :*

- **ELIT au scrutin secret** pour représenter la CCPO au SMAAVO au titre de la compétence GEMAPI le délégué titulaire suivant : **Madame Cécile SUBRA**
- **ELIT au scrutin secret** pour représenter la CCPO au SMAAVO au titre de la compétence complémentaire à GEMAPI le délégué titulaire suivant : **Madame Cécile SUBRA**

---

---

### RAPPORT 2 : Prise de compétence Autorité organisatrice de mobilité (AOM) – Révision des statuts de la CCPO

---

---

*Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de modifier les statuts communautaires pour se doter de la compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ;
- **APPROUVE** la prise de compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) par la Communauté de communes du Pays de l'Ozon ;

- **SOLLICITE** les communes membres de l'EPCI afin qu'elles se prononcent sur la modification statutaire ;
- **PRECISE** que les communes ont un délai de trois mois pour délibérer à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire (Article L.5211-17 du CCGT). A défaut, leur décision sera réputée favorable ;
- **DECIDE** de ne pas devoir confier les services de transport (Lignes des Cars du Rhône et services de transport scolaire) organisés actuellement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le territoire du Pays de l'Ozon jusqu'à la création de l'Etablissement public local se substituant au SYTRAL.

### RAPPORT 3 : Mise à jour du tableau des effectifs

*Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS		
SERVICE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES
		DUREE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Administration Générale (création 1 <sup>er</sup> juillet 2005)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet
Aménagement et Développement (création 1 <sup>er</sup> juillet 2011)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet (non pourvu)
Aménagement et Développement (création 3 juillet 2017)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet
Administration Générale (création 21 mars 2016)	Rédacteur territorial Catégorie B	1 Temps complet (non pourvu)
Aménagement et Développement (création 13 octobre 2014)	Rédacteur territorial Catégorie B	1 Temps complet
Ressources (création 10 février 2014)	Rédacteur territorial Catégorie B	1 Temps complet
Ressources (création 16 septembre 2013)	Rédacteur territorial Catégorie B	1 Temps complet
Technique (création le 30 mars 2006)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Ressources (création le 15 mars 1999)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Ressources (création 1 <sup>er</sup> septembre 2009)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Communication (création 1 <sup>er</sup> février 2012)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Administration générale (création 19 janvier 2015)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Aménagement et Développement (création 7 septembre 2015)	Ingénieur territorial Catégorie A	1 Temps complet (non pourvu)
Technique (création 9 mars 2015)	Ingénieur territorial Catégorie A	1 Temps complet
Aménagement et Développement (création 3 juillet 2017)	Technicien territorial Catégorie B	1 Temps complet
Technique (création 25 juillet 2016)	Technicien territorial Catégorie B	1 Temps complet
<b>Technique (création 22 février 2021)</b>	<b>Technicien territorial Catégorie B</b>	<b>1 Temps complet</b>
Technique (création 1 <sup>er</sup> septembre 2011)	Technicien territorial Catégorie B	1 Temps complet
Technique (création 10 mars 2014)	Agent de maîtrise Catégorie C	1 Temps complet
Technique (création 20 mars 2017)	Agent de maîtrise Catégorie C	1 Temps complet
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Réseau des bibliothèques Liaison (création 2 juillet 2018)	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Catégorie B	1 Temps complet
Ecole de Musique de l'Ozon  (création 1er juillet 2019)	Professeur d'enseignement artistique Catégorie A	1 poste à temps non complet : 12 heures hebdomadaires maximum
Ecole de Musique de l'Ozon  (création 1 <sup>er</sup> septembre 2007)	Assistant d'enseignement artistique  Catégorie B	11 postes à temps non complet  • 1 poste sur 2 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 1,75 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 3 heures hebdomadaires maximum (non pourvu)  • 1 poste sur 5,75 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 8 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 5,5 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 7,00 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 9 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 10 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 8 heures hebdomadaires maximum  • 1 poste sur 20 heures hebdomadaires maximum

Ecole de Musique de l'Ozon  (création 1 <sup>er</sup> janvier 2007)	Assistant territorial d'enseignement artistique   Catégorie B	4 postes à temps non complet dont :  · 1 poste sur 17 heures hebdomadaires maximum  · 2 postes sur 15 heures hebdomadaires maximum (dont 1 non pourvu)  · 1 poste sur 10 heures hebdomadaires maximum
---	---	--

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>		
<b>SERVICE</b>	<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>NOMBRE DE POSTES DUREE</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Aménagement et Développement (création 23 avril 2012)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet (non pourvu)
Administration générale (création 23 avril 2012)	Rédacteur territorial Catégorie B	1 Temps complet (non pourvu)
Administration générale (création 23 avril 2012)	Adjoint administratif Catégorie C	3 Temps complets (non pourvus)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<i>Aménagement et Développement (création 22 février 2021)</i>	<i>Ingénieur territorial Catégorie A</i>	<b>1</b> <i>Temps complet</i>
Technique (création 23 avril 2012)	Technicien territorial Catégorie B	1 Temps complet (non pourvu)
Technique (création 23 avril 2012)	Adjoint technique territorial Catégorie C	3 Temps complets (non pourvus)
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Ecole de Musique de l'Ozon (création 23 avril 2012)	Assistant territorial d'enseignement artistique Catégorie B	2 Temps complets (non pourvus)

- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 012.

#### **RAPPORT 4 : Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes**

**Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes annexé à la présente délibération pour l'exercice 2021

---

---

**RAPPORT 5 : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – budget principal CCPO et budgets annexes**

---

---

**Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :*

- **PREND ACTE :**
  - De la communication du rapport présentant les orientations budgétaires pour 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;
  - De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021 sur la base du rapport susvisé.

---

---

**RAPPORT 6 : Approbation de la convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et de services associés avec le SIGERLY**

---

---

**Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLY en application de sa délibération du 9 décembre 2020, annexée à la présente délibération ;
- **VALIDE** la convention de constitution du groupement de commandes, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que la participation financière de la CCPO est fixée conformément à l'article 11 de la convention de groupement (400€ forfaitaire annuel soit 200€ forfaitaire pour la fourniture d'électricité et 200€ forfaitaire pour la fourniture de gaz),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

---

---

**RAPPORT 7 : Convention d'adhésion 2021 entre l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) et la CCPO**

---

---

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **ADHERE** à l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) pour l'année 2021 ;
- **VERSE** une cotisation d'adhésion à hauteur de 0.60€/habitant/an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 au chapitre 011.

---

---

**RAPPORT 8 : Garantie partielle d'emprunt octroyée à ALLIADE HABITAT sis 13 rue Buyat à Chaponnay**

---

---

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'octroi de la garantie d'emprunts à hauteur de 20% soit un montant de **160 213,6€**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 801 068 € souscrit par l'Emprunteur, la Société ALLIADE HABITAT auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°118697 constitué de 4 lignes du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, tous les documents afférents à ce dossier.

---

---

**RAPPORT 9 : Convention opérationnelle entre la CCPO, la commune de Saint-Symphorien et l'EPORA – Dessous du Palais**

---

---

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention opérationnelle n°69B061 sur le secteur « Dessous le Palais » intervenant entre l'EPORA, la Commune de Saint-Symphorien d'Ozon et la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Décisions du Bureau :**

N°B02.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n°454 d'une surface de 8m<sup>2</sup>, située 10 rue du Nord, sur la commune de St Symphorien d'Ozon, dans le cadre d'une régularisation d'élargissement de voirie

Montant : 250€ du m<sup>2</sup>, soit un montant total de 2000 €

Propriétaire : Privé

N°B03.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°2026 et 1786, correspondant aux voiries du lotissement « Les Allées d'Avesnes » sur la commune de Chaponnay, pour une superficie totale de 7145m<sup>2</sup>

Montant : surface totale de 7145m<sup>2</sup> à l'euro symbolique

Société : SA CAPELLI

N°B04.21 : Autorisation de signer l'acte afin de procéder au transfert d'un délaissé de la Route Nationale 7, longeant la parcelle cadastrée section ZD n°164p pour l'incorporer au projet de parking de covoiturage sur la commune de Communay, et de l'intégrer au domaine public routier de la CCPO

Montant : -

Société : Autoroutes du Sud de la France

N°B05.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°1946-1949, sises commune de Chaponnay, pour une surface totale de 46m<sup>2</sup>, dans le cadre projet l'élargissement de la Rue Louis Buyat à Chaponnay

Montant : surface totale de 46m<sup>2</sup> à l'euro symbolique

Propriétaire : Privé

N°B06.21 : Autorisation de signer le contrat n° 2021.04.00 nécessitant de faire appel à un bureau d'études pour accompagner la CCPO dans l'élaboration d'un plan vélo sur son territoire  
Montant : 22 725 € HT soit 27 270 € TTC  
Société : INDDIGO

**Décisions du Président :**

N°03.21 : Signature du contrat n° 2021.02.00 afin d'assurer le remplacement des téléphones mobiles des agents de la CCPO et de souscrire un abonnement téléphonique auprès d'un nouvel opérateur  
Montant : 780.30 HT soit 936.36 € TTC correspondant à l'acquisition des 8 téléphones mobiles ;  
284.27 HT soit 341.12€ TTC correspondant à 8 abonnements Performance Entreprises PE 2019 équilibre et 1 abonnement Performance Entreprises PE 2019 initial, avec une période d'engagement de 36 mois ;  
Prime de bienvenue correspondant à une remise de 1 275€ HT sur le montant total ;  
Société : ORANGE

N°04.21 : Signature d'une convention de mise à disposition de plans des Autoroutes du Sud de la France nécessaires pour le projet la création d'un parking de covoiturage sur la commune de Communay, en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France  
Montant : A titre gratuit  
Société : Autoroutes du Sud de la France

N°05.21 : Signature d'un contrat n° 2021.03.00 afin de procéder à un audit informatique du siège de la CCPO  
Montant : - 2 100 € HT soit 2 520 € TTC correspondant à la phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des systèmes d'information ;  
- 1 800 € HT soit 2 160 € TTC correspondant à la phase 2 : Recensement et analyse des besoins ;  
- 2 700 € HT soit 3 240 € TTC correspondant à la phase 3 : Définition des axes stratégiques et scénarios ;  
Soit 6 600 € HT soit 7 920 € TTC ;  
Société : C-ISOP

**Saint Symphorien d'Ozon**  
**Le 25/02/2021**

*Pierre BALLELIO*  
Président



